

RCS : LAVAL
Code greffe : 5301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LAVAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 00243
Numéro SIREN : 802 349 456
Nom ou dénomination : A. RIOUX

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2022 sous le numéro de dépôt 2432

A. RIOUX

Société par actions simplifiée au capital de 923 746 euros
Siège social : 5 Rue de Normandie - 53250 NEUILLY LE VENDIN
802 349 456 RCS LAVAL
Ci-après, la « Société »

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 24 MARS 2022**

**APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 OCTOBRE 2021**

Le 24 mars 2022, à 10h00, les associés de la Société « A. RIOUX » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation faite par le Président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, et à laquelle sont annexés les formulaires de vote par correspondance.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent768.842..... actions, soit plus de la majorité des actions ayant un droit de vote.

Est également présent :

- la Société FITECO, Commissaire aux Comptes.

L'Assemblée est présidée par Madame Anne-Claire RIOUX, en sa qualité de Président.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée les documents suivants qui vont lui être soumis :

- Le rapport de gestion du Président,
- La feuille de présence à l'Assemblée ;
- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés ;
- La copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes ;
- Le texte des résolutions proposées ;
- Les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ;
- Le rapport du Commissaire aux comptes sur les conventions réglementées.

Puis le Président déclare que les comptes annuels, son rapport, les textes des projets de résolutions proposées, les rapports du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège

social, avant la date de l'Assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Puis il est rappelé que l'Assemblée doit délibérer sur l'ordre du jour suivant :

.....
– **Mandat du Commissaire aux comptes.**

Le Président fait ensuite donner lecture du rapport du Président et des rapports du Commissaire aux comptes.

Puis, le Président ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

.....
QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, prenant acte de l'expiration du mandat de la Société FITECO, Commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en remplacement, pour une durée de 6 exercices :

- **La société « CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE »,**
SARL ayant son siège social à BERNAY (27300), 25 Rue Gabriel Vallée
immatriculée au RCS de Bernay sous le numéro 310 187 554.

La durée des fonctions du Commissaire aux comptes expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice clos en 2027.

La société « CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE » a fait savoir qu'elle acceptait cette désignation.

L'Assemblée Générale reconnaît avoir eu connaissance du fait que la société « CHRISTIAN BENARD - EXPERTISE COMPTABLE » n'est intervenue dans aucune opération d'apport ou de fusion intéressant la Société ou les sociétés contrôlées au cours des deux derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

.....
Pour extrait certifié conforme

Le Président

Madame Anne-Claire RIOUX

